

SPECIAL SPL

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AUPRES DU DIRECTEUR REGIONAL LE 19 AVRIL 2016

SEULS CEUX QUI VEULENT ALLER A BEDIER IRONT A BEDIER !

Une première réunion, le 8 mars dernier, avait regroupé 108 participants, tous agents du pôle « SPL » qui avaient demandé audience auprès du Directeur Régional.

Le 19 avril, pendant les vacances scolaires, 115 agents étaient présents devant le Directeur avec leurs questions et leurs revendications, contraignant ce dernier à immédiatement préciser que **personne n'irait à Bédier (immeuble situé porte d'Ivry) s'il ne le désirait pas.**

Lors de cette réunion, le directeur a officialisé la rumeur : il a ratifié l'installation du service facturier des dépenses de la Ville de Paris. L'étude de faisabilité n'est qu'une formalité sur les mesures concrètes à mettre en œuvre.

De même, le chiffre de 30 agents des Finances Publiques pour rejoindre ce nouveau service, a été confirmé.

Le Directeur a déclaré qu'il se conformerait au modèle national et qu'il n'en dérogerait pas. C'est un dispositif fonctionnel, géographique et organisationnel, tout en affirmant que rien ne changerait. « C'est moi qui reste votre supérieur hiérarchique, en tant que comptable public ».

Mais personne n'est dupe et tous les agents ont bien compris que l'organisation du travail concernant les dépenses serait bouleversée. Comment pourrait-il en être autrement : un autre lieu, excentré des autres services du SPL, pour l'instant toujours implantés à Réaumur, avec de nouveaux collègues, avec une hiérarchie immédiate et intermédiaire différente, peut-être issue de la fonction publique territoriale, mêlant sur un même plateau, des agents territoriaux et des agents des Finances, fonctionnaires de l'état.

De même la direction a déclaré qu'il n'était pas question de toucher à la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Mais à la question : « les agents du SPL affectés au SFACT gardent ils les mêmes outils de travail, Helios, GEMAP ? Auront-ils des habilitations sur les outils de l'ordonnateur et réciproquement pour l'ordonnateur sur nos outils ? »

Les réponses de la direction ont été plus qu'explicites : certes, les agents des finances et les collègues territoriaux conservent leurs applicatifs respectifs mais **tous** auront accès à **tous** les logiciels et à **tous** les outils ! « Seuls les profils d'habilitation seront à déterminer. » **N'en déplaise aux oreilles délicates de la direction, sur ce grand plateau, comment ne pas songer à une probable « interchangeabilité » ? !**

D'ailleurs le Directeur n'a-t-il pas déclaré, pour justifier son accord, qu'il pensait que ces équipes seraient « plus efficaces, plus denses et plus fortes » !

Au cours de cette réunion des précisions ont été apportées sur les droits des collègues.

Le nouveau service facturier serait sous l'égide du Comptable Public en l'occurrence le Directeur Régional de la DRFIP de Paris.

Le lieu d'implantation de ce service serait un bâtiment en construction situé à la lisière du périphérique Porte d'Ivry dans le 13ème arrondissement de Paris.

Le bâtiment sera livré fin 2017 et il appartient à la ville.

Nous savons déjà que plus de 1 000 agents de la Ville de Paris devraient s'y retrouver, noyant ainsi les malheureux 30 agents des Finances Publiques prévus.

« Vous gardez votre statut et vos règles de gestion, je reste votre supérieur hiérarchique. Fondamentalement le travail ne change pas mais c'est une opération de réorganisation et n'iront que celles et ceux qui le souhaitent. »

Petites phrases qui ont été répétées tout au long de cette audience.

Début 2017, les collègues issus du domaine « dépenses » du secteur local impactés par cette réorganisation qui ne veulent pas suivre la mission, seront réaffectés dans le respect de leur affectation nationale, à savoir 754 direction pour les cadres B et 754 Gestion des comptes publics pour les cadres C avec la précision qu'ils seront réaffectés prioritairement soit au pôle secteur local, soit au pôle secteur Etat donc géographiquement à Réaumur ou à Notre Dame des Victoires . Pour autant, à la question de savoir si ces agents seront d'office ALD (à la disposition du Directeur), sur quelle structure, quelle RAN(Résidence administrative nationale), la Direction a réservé sa réponse.

La Direction a développé le projet devant l'assemblée réunie et nous avons appris que la paie proprement dite ne serait pas dans le service facturier. En revanche, les dépenses de personnel hors paie seront traitées par le service facturier, sans pour autant entraîner un transfert d'agents de DLP au service facturier. Par ailleurs nous avons appris que le pôle règlement serait intégré au service facturier. La direction a martelé que son intention était de décliner le modèle national « tout cela et rien que cela ».

Le Directeur a déclaré qu'il s'y tiendrait très strictement.

De même il s'est engagé à ne pas supprimer des emplois au nom de la création de ce service (« je n'ai pas l'intention de diviser par 5 le service qui va à Bédier ». « Il n'y a pas de changement de ligne fonctionnelle ». « Les opérations complexes resteront à Réaumur ».

C'est en juin que la direction étudiera avec la Ville de Paris la forme du service facturier. Pour l'instant elle n'a su dire s'il s'agissait d'un nouveau service (création) ou d'un transfert.

La direction s'est engagée à regarder, dans le détail, l'installation des collègues qui iront rejoindre ce service.

Cette audience a duré plus de deux heures, les collègues ont tour à tour posé les questions qu'ils avaient écrites en commun. Chaque service est intervenu. Ce sérieux et cette détermination ont probablement incité la direction à répondre précisément aux questions posées.

Quasiment tous les agents du SPL en service ce jour- là participaient à cette audience. Les bureaux sont restés vides pendant plus de deux heures !

Le problème de cette réorganisation (création du service facturier) demeure. Car nul ne doute que c'est un premier pas vers le désengagement du comptable public vis à vis des collectivités locales. Gravitent autour de cette création de service d'autres modifications à venir comme la fusion de la Ville de Paris et du Département de Paris, comme le transfert de plusieurs prérogatives incombant à la Préfecture vers la Ville de Paris ou encore comme la Métropole du Grand Paris.

Ce secteur est menacé par toutes ces perspectives et les collègues font bien de s'organiser afin de faire valoir leurs droits, de défendre leurs missions et leurs services. Restons vigilants !